



ASSOCIATION  
DES CONSEILLERS  
ET PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

# LE RAPPORTEUR

La voix du personnel non syndiqué  
Pour rassembler et oser dire

Printemps 2008



Magella Ross

## LE MOT DU PRESIDENT

# Encore des changements mais nous maintenons le cap !

Lors de notre 21<sup>e</sup> réunion du Conseil de direction, qui s'est tenue le 20 mars dernier, les administrateurs ont réaffirmé leur détermination et leur engagement à maintenir le cap sur les objectifs de l'ACPQ et ce, malgré les effets de réduction que la Loi 30 a eu sur le moral des troupes lorsque bon nombre de nos membres se sont vus imposer un statut de syndiqué.

Dans ce climat difficile, c'est grâce à la détermination du Conseil de direction, du support des membres et sur la base de mes croyances personnelles que j'ai accepté la présidence de notre Association. J'assume cette nouvelle responsabilité avec détermination afin de défendre les intérêts de notre groupe de travailleurs non syndiqués qui, en toute injustice, se retrouve régulièrement dans un vide de système.

Après toutes ces années, j'ose croire que le ministère ne nous laissera pas encore bien longtemps dans l'ombre. Maintenant que notre groupe d'environ 2,500 personnes qui, pour la plupart, représentent l'employeur au quotidien et sont qualifiées très souvent de « cadres-maison » méritent des conditions qui leurs sont propres. De plus, nos revendications se poursuivent à l'effet que notre Association soit officiellement reconnue. Ce qui est important pour l'affirmation de ces grands oubliés du réseau que nous sommes. Il est grand temps que nous ayons voix au chapitre.

À cet égard, nous maintenons nos demandes et relançons le ministère pour obtenir une reconnaissance qui s'apparente à celle de nos collègues cadres et syndiqués du réseau.

### Michel va bientôt nous quitter

Michel Legros annonçait en début d'année sa décision de se prévaloir de sa retraite à compter de juillet 2008. Michel, qui fut président fondateur de l'Association, est demeuré à la présidence pendant cinq ans. Depuis 2002, dans ses fonctions de directeur exécutif, il a grandement contribué à l'avancement de la cause du personnel non syndiqué et cadre. Ses nombreuses implications associatives ont grandement contribué au rayonnement de notre grande famille.

C'est suite à la mise en place d'un jury de sélection et d'un appel de candidatures que son successeur, Denis Joly, conseiller juridique à l'Association, a été confirmé pour lui succéder. Denis étant déjà à la permanence depuis 1999, il connaît très bien les enjeux qui nous concernent. Nous le félicitons et nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

# PRIS AU DÉPOURVU PAR UNE QUESTION ?

## Voici cinq trucs pour vous aider

Par François Leduc, M.Ps., M.A.P., PCC

Que ce soit lors d'une vente, dans une situation de service à la clientèle, lorsqu'un supérieur nous demande un rapport d'activité, lorsque nous devons livrer nos impressions sur un projet communautaire, ou lors d'une entrevue pour un poste que nous convoitons, nous sommes souvent interpellés et devons répondre immédiatement alors que notre esprit semble en vacances. C'est pendant ces moments que nous sentons la pression monter. Nos battements de cœur s'accroissent, nous commençons à suer, nos genoux s'entrechoquent ou, tout simplement, nous aimerions disparaître de la surface de la terre pendant quelques instants. Pourquoi ? Parce que la réponse pourrait signifier une grosse vente de réalisée, un client satisfait, une promotion, une augmentation ou un poste de rêve ! Voici cinq (5) trucs pour vous aider à maîtriser ces moments angoissants.

### Écouter

Souvent, la situation est tellement stressante que nous sommes incapables d'entendre correctement la question. Pour vous assurer que vous l'entendez correctement et y répondez de façon adéquate, essayez ce qui suit :

- Ralentissez votre respiration. Votre corps et votre esprit se détendront ;
- Regardez votre interlocuteur. Vous le comprendrez mieux ;
- Questionnez-le. Vous ferez alors la démonstration que vous l'écoutez et la situation n'en sera que plus claire.

### Faire une pause pour vous organiser

Il est acceptable de faire une pause. Prenez quelques secondes pour rassembler vos idées. Ainsi, vous donnerez l'impression d'être réfléchi et maître de vous-même. Rappelez-vous qu'il y a du pouvoir dans le silence !

### Répéter la question

Répéter la question apporte plusieurs bénéfices dont :

- Un gain de temps pour réfléchir ;
- La possibilité d'obtenir plus d'information ;
- La possibilité de prendre le contrôle de la question en la reformulant de façon positive si nécessaire ;
- La possibilité de permettre à tous, dans un environnement public, d'entendre la question.

### Se concentrer sur l'idée principale et renchérir

Souvent, lorsque nous sommes interpellés à brûle-pourpoint, nous devenons soudainement muet. Trop d'idées se bousculent dans notre esprit et nous ne savons laquelle exprimer. La solution ? Dire la première idée qui vous vient en tête. En vous concentrant sur celle-ci, vous pourrez rapidement trouver deux ou trois autres idées qui la supporteront. Vous semblerez plus direct et confiant lorsque vous donnerez votre réponse.

### Résumer et arrêter

Une fois votre réponse développée, terminez-la en la résumant, puis arrêtez-vous. Ne vous excusez pas et ne continuez pas sans fin. Résumer et arrêter, tout est là. Par exemple, si l'on vous demande : « Pourquoi avez-vous arrêté ce projet ? », dans votre résumé, vous pourriez finir en disant : « [...] et c'est à ce moment-là que nous avons décidé de continuer avec un autre projet », puis vous arrêter de parler. Le sujet est clos. Vous pourriez également terminer de répondre à votre interlocuteur en lui laissant savoir que la fin arrive : « En résumé, [...] » ou « en conclusion, [...] » et, là, arrêter de parler.

Dites adieu aux passages à vide ! Essayez ces quelques trucs avec votre entourage ou encore avec votre coach afin de développer vos habiletés à donner des réponses percutantes, quelle que soit la situation.

Source : *Le coach et la mouche*, Mars 2008 - Vol.5 No.7. Article inspiré du livre d'Ed Sykes, *Five Secrets to "Thinking On Your Feet"*

## VOUS SOUHAITEZ MAINTENIR VOTRE LIEN AVEC L'ASSOCIATION

Vous prévoyez être en prêt de services ? Vous êtes en congé pour une durée plus ou moins prolongée ?

Vous changez d'employeur, et vous souhaitez demeurer à la fine pointe de l'information ?

Acheminez-nous un petit courriel à [acpq@aper.qc.ca](mailto:acpq@aper.qc.ca) en nous indiquant votre nouvelle adresse et nous nous assurerons de faire le suivi. Une autre façon de démontrer notre souci de proximité avec les membres.

ASSURANCES • ÉPARGNE • PRÊTS • RETRAITE



Et si un **groupe financier** pouvait vous aider à **concrétiser vos rêves...**

**Produits et services financiers**

- > Assurances automobile, véhicules récréatifs, habitation, voyage et protection juridique
- > Assurances des entreprises
- > Assurances vie et santé individuelles
- > Assurances collectives
- > Conseils en finances personnelles
- > Épargne et placements
- > Prêts hypothécaires et personnels

[www.lacapitale.com](http://www.lacapitale.com)

  
**La Capitale**  
groupe financier

## L'ASSOCIATION EST « CONSULTÉE » PAR LE MSSS



Michel Legros,  
directeur exécutif

C'est avec détermination que l'ACPQ a poursuivi ses représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de se faire entendre. C'est dans cette même constance qu'à son arrivée à la présidence de l'Association que Magella Ross s'est adressé à la sous-ministre adjointe, Lise Verreault, pour que la consultation annoncée lors de son arrivée en poste se concrétise.

Or, en avril, quelques semaines avant de diffuser une mise à jour du **Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux**, la Directrice générale adjointe aux relations de travail, Édith Lapointe, s'est adressée au président pour l'informer de la décision de nous consulter sur le projet. Dès la réception des documents, l'équipe de la permanence s'est donc penchée sur l'ensemble des textes; nous les avons comparé au Répertoire précédent et nous avons transmis nos recommandations à l'intérieur des délais prévus.

*Depuis bon nombre d'années déjà on invoque que le personnel syndicable non syndiqué qui souhaite obtenir un droit de recours sait ce qu'il a à faire*

Un des ajouts qui nous ait tout de suite sauté aux yeux est celui de la définition de l'**employé non syndicable** qui se lit comme suit : « *Personne qui, sans être cadre, ne peut faire partie d'un syndicat parce qu'elle ne répond pas à la définition de salarié du code du travail.* »

Depuis bon nombre d'années déjà on invoque que le personnel syndicable non syndiqué qui souhaite obtenir un droit de recours sait ce qu'il a à faire. Or, avec cette reconnaissance de l'existence de salarié non syndicable en vertu du code du travail, il n'est donc plus question de choix.

Nous sommes convaincus que dans un réseau comme le nôtre, lorsque l'employeur retire le droit à la syndicalisation à un groupe de salariés, il a alors l'obligation de mettre en place des mécanismes équivalents. Peut-être serait-il pertinent de rappeler à l'État-employeur la décision émise en 2004 par le Bureau international du travail (BIT) sur la reconnaissance du droit d'association et de négociation des conditions de travail. Un des paragraphes de la décision qui fut transmise au gouvernement dans le cas des associations de cadres se lit comme suit :

*« Le comité demande au gouvernement d'amender le Code du travail du Québec afin que les cadres aient le droit de bénéficier du régime général de droit du travail collectif et de constituer des organisations jouissant des mêmes droits, prérogatives et voies de recours que les autres organisations de travailleurs, notamment en ce qui concerne les mécanismes de négociation collective et de règlement des différends et la protection contre les actes de domination et d'ingérence des employeurs, le tout conformément aux principes de la liberté syndicale. »*

C'est donc dans ce sens que nous avons fait nos représentations et c'est dans ce sens que nous espérons que nos collègues du ministère agiront dans les meilleurs délais.

Pour terminer, je vous transmets mes très humbles salutations et c'est avec un peu de nostalgie que je quitte l'Association pour une autre étape de vie. Par contre, je quitte avec la satisfaction du devoir accompli et j'ai la nette impression que le message a été enfin entendu. Je suis bien confiant que dans un avenir rapproché les collègues non syndiqués obtiendront enfin la reconnaissance tant attendue.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez exprimée au cours des années et je félicite les membres du Conseil de direction ainsi que les présidents qui se sont succédés. Tous ont cru et continuent à croire à la cause et la patience saura donner ses fruits. Soyez assurés que je suivrai l'évolution des travaux avec intérêt.

**ACPQ**  
3745 St-Jacques, #216  
Montréal (Québec)  
H4C 1H3

Téléphone : 514-933-3208  
Télécopieur : 514-933-2397  
association@aper.qc.ca  
www.acpq-aper.qc.ca